

Du FUP à l'UAE : précipitation, confusion !

Alors que nous sommes à quelques jours de la date annoncée de mise en place de l'UAE (Usage administratif élargi), les directions concernées tentent tant bien que mal de s'adapter, en sachant que de nombreux points restent à clarifier.

Les bénéficiaires de FUP se voient donc pressés d'indiquer s'ils souhaitent demander un UAE, chaque direction devant ensuite, dans un délai extrêmement court, remplir les grilles de critères pour transmission au Secrétaire Général avant la date fatidique. Exercice ô combien difficile, dès lors que cette grille, comme l'UCP le souligne depuis le début, apparaît contestable : à titre d'illustration, signalons que rares sont ceux qui dépassent les 8 points (sur 12 possibles), et qu'aucun agent ne peut obtenir le nombre maximal de points.

Inévitablement, compte tenu de la précipitation dans laquelle ce dossier pourtant si sensible est traité, des différences d'interprétation apparaîtront d'une direction à l'autre : à poste comparable, certains auront la chance d'atteindre les 7 points, d'autres non.

Les raisons de l'urgence qui prévaut sont incompréhensibles, et ce d'autant plus que ceux qui sont susceptibles d'être exclus de l'UAE, devront gérer les conséquences pratiques de cette dégradation considérable : résiliation d'un bail de parking ou bien achat d'un véhicule, etc.

De même, qu'en sera-t-il de ceux qui, pour se conformer aux règles administratives, soldent actuellement leurs congés 2006 avant le 31 mars et sont donc dans l'incapacité de transmettre leur demande d'UAE ?

Si le sujet n'était pas aussi sérieux, la date du 1^{er} avril pourrait laisser penser à une plaisanterie, au goût bien amer toutefois.

L'UCP reste sur sa position de rejet de l'UAE et demande de différer la date d'application afin d'ouvrir de nouvelles discussions permettant de prendre en compte les attentes des agents concernés. Nous continuons à porter cette demande auprès du pouvoir politique et de l'administration, en relayant le profond mécontentement qui s'exprime de plus en plus massivement.

Ratios promus/promouvables au CASVP

L'UCP-UNECT a négocié corps par corps avec la direction du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris les ratios promus/promouvables pour les années 2007/2008/2009 de façon à assurer un plus grand nombre de promotions permettant un déblocage des carrières.

Ces ratios sont les suivants :

Secrétaire Administratif : accès à la classe supérieure : 10 % ; accès à la classe exceptionnelle : 5 % ;

Attaché : accès au principalat 1^{ère} classe : 100 % ; accès au principalat 2^e classe : 10 % ;

Assistant Socio-Educatif : accès au principalat : 10 % ;

Infirmier : accès à la classe supérieure : 18 % ;

Secrétaire Médical et social : accès à la classe supérieure : 9 % ; à la classe exceptionnelle : 8 % ;

Masseur-kinésithérapeute : accès à la classe supérieure : 33 % ;

Préparateur en pharmacie : accès à la classe supérieure : 50 % ;

Ergothérapeute : accès à la classe supérieure : 33 % ;

Diététicien : accès à la classe supérieure : 33 % ;

Aide soignant : accès à la classe supérieure : 20 % en 2007 et 15 % en 2008/9 ; accès à la classe exceptionnelle : 25 % en 2007 et 20 % en 2008/9.

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à nous contacter au 01.43.47.83.90 pour plus de précisions.

Réforme de la catégorie C (suite, mais pas fin..).

Nous vous en avons déjà parlé (cf. UCP Flash n° 394), une réforme de la catégorie C est actuellement en discussion, qui ne suscite pas l'unanimité parmi les organisations syndicales de la Ville, certaines contestant, pour des raisons qui leurs sont propres, cette réforme.

Une intersyndicale, à laquelle participe l'UCP, continue de revendiquer la mise en place de cette réforme, qui, outre la simplification de gestion apportée, offrira globalement une amélioration de carrière aux 32.000 agents concernés. L'UCP a fait connaître sa position sur cette réforme et ne souhaite pas la voir polluée par des considérations extérieures à l'intérêt des agents.

<i>Si vous ne désirez plus recevoir UCP Flash, faites le nous savoir par mail à l'adresse en tête, nous vous supprimerons de la liste de distribution.</i>		Union des Cadres de Paris 2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS Tél. 01.43.47.80.72 Fax. 01.43.47.81.45
--	--	---